

Mutations 2021

LES SUPPRESSIONS DE POSTES FONT EXPLOSER LES BARRES INTER-ACADÉMIQUES

Les résultats des mutations ont été communiqués ce mercredi 3 mars aux participants. Après parfois des heures d'attente devant le site I-Prof saturé, et en l'absence de SMS, les nouvelles augmentations de barres ont été une nouvelle source de colère pour les personnels.

La fluidité du mouvement est entièrement liée aux nombres de postes, en particulier, au nombre de postes ouverts aux concours.

Depuis 2007, 36 400 postes ont été supprimés dans le second degré, soit 1 poste sur 10 !

Depuis 2017, moins 1690 postes au CAPES et cette année encore, le ministre a annoncé la fermeture de 1800 postes à la rentrée prochaine malgré les 43 518 élèves supplémentaires. Résultat, les barres de certaines académies explosent. Supprimer des postes, c'est supprimer des possibilités de mutation.

A Besançon où 76 postes seront fermés à la rentrée 2021, la barre en histoire géographie passe de 54 points en 2020 à 479 points cette année et celle d'EPS de 164 à 609,2.

En anglais, dans l'académie de Clermont-Ferrand, la barre d'entrée passe de 199 points à 912,2 ! Le ministère a effectivement décidé de ne permettre que 5 entrées dans l'académie contre les 17 de l'année dernière.

En mathématiques, à Strasbourg, alors que 51 collègues étaient entrés dans l'académie l'an passé, seuls 27 nouveaux enseignants arriveront à la rentrée 2021. La conséquence, la barre d'entrée a été multipliée par 6 ! Et à Nancy Metz,

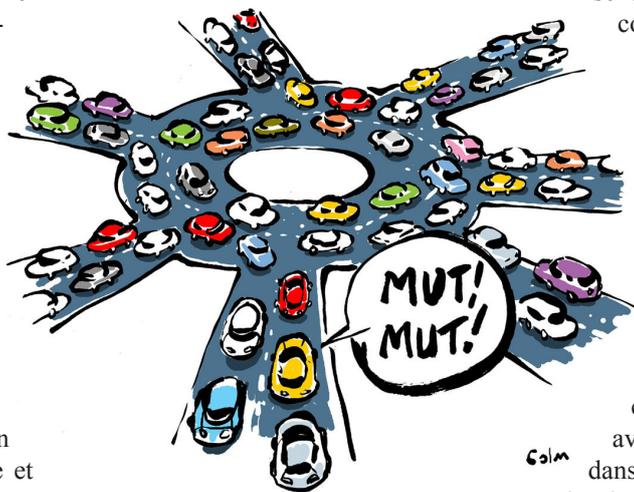
seuls 10 entrants en 2021 (26 en 2020) et une barre qui passe de 193 points à 511,3 points.

En SVT, discipline mise en danger par la réforme du lycée et du baccalauréat, on constate que dans l'académie d'Aix-Marseille, la barre est passée de 171 points à 402,3.

Enfin, alors que le CAPES de technologie a été purement supprimé, la situation des enseignants de technologie est toujours aussi catastrophique avec des barres à plus de 1000 points pour Nancy-Metz, Poitiers, Rennes, Bordeaux et un seul entrant à Lyon ! Les mutations chez les CPE sont également particulièrement compliquées.

Le ministre a fait un choix ! La généralisation d'emplois précaires en lieu et place de postes statutaires dégradant ainsi les possibilités de mutation.

Ces suppressions de postes, en plus de dégrader les conditions de travail, les conditions d'enseignement avec des effectifs en hausse dans les classes et la multiplication inacceptable des HSA, sont une véritable entrave au droit à mutation !



Pour le SNFOLC, tous les concours doivent être ouverts et offrir le nombre de postes nécessaires. Les personnels sur listes complémentaires doivent être immédiatement recrutés.

Le SNFOLC défendra tous les recours et revendique l'augmentation des capacités d'accueil pour permettre à davantage de collègues de réaliser leur projet de mutation.